



HAL
open science

Information multimodale en Guadeloupe : état des lieux

Koumba Hamady

► **To cite this version:**

Koumba Hamady. Information multimodale en Guadeloupe : état des lieux. [Rapport de recherche] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). 2010, 26 p., cartes, références web. hal-02150478

HAL Id: hal-02150478

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02150478>

Submitted on 7 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Certu

CETE

Les rapports d'étude

Information multimodale en Guadeloupe

État des lieux

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Information multimodale en Guadeloupe

État des lieux



Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9 rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone : 04 72 74 58 00
télécopie : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections:

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Références : Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur : <http://www.certu.fr>

Notice analytique

Organisme commanditaire : CERTU – DD - PST Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques			
Titre : Information multimodale en Guadeloupe			
Sous titre : État des lieux	Date d'achèvement : Mars 2010	Langue : Français	
Organisme auteur : CETE Normandie Centre	Rédacteurs ou coordonnateurs : Koumba HAMADY (CETE NC)	Relecteur assurance qualité : Yannick DENIS (Certu – DD – PST)	
Résumé : <p>Le Certu, service technique central du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, qui assiste la Mission transports intelligents (MTI) de la direction générale des Infrastructures de Transport et de la Mer (DGITM) pour la mise en place de la Plate-forme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale (PREDIM), a proposé que les différents centres d'Études techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action.</p> <p>L'objectif n'est pas de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans un délai raisonnable de trois à quatre mois un document qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un deuxième temps en utilisant les outils développés par la PREDIM tels que le site www.predim.org ou le Portail-annuaire des sites et services d'information sur la mobilité (PASSIM) www.passim.info.</p> <p>Le présent document est l'état des lieux réalisé sur le département de la Guadeloupe. Il s'agit d'une première publication. Cette publication a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existants en région ;• mieux connaître les acteurs et leurs attentes ;• contribuer à favoriser les échanges d'information sur les thèmes de la PREDIM ;• participer à l'amélioration de l'annuaire PASSIM (dispositif et présentation des fiches par service). <p>Les informations recueillies proviennent d'un travail de recherche sur Internet complété par un ensemble d'entretiens auprès de certaines autorités organisatrices des transports et de plusieurs gestionnaires d'infrastructures de transports et exploitants de transports publics.</p> <p>L'impression qui domine aujourd'hui en Guadeloupe est que l'information voyageurs en est encore aux balbutiements. L'information routière tend de plus en plus vers le temps réel, avec diffusion d'information sur l'état du trafic et des indications de travaux prévus. Pour ce qui concerne le transport collectif, les AOT ont en premier lieu comme objectif de structurer l'offre de service de transports de manière à le rendre plus efficace. Le développement dans un second temps de services d'information pouvant être complétés par des fonctionnalités de calculateur d'itinéraire dépend de la première étape. C'est le challenge des toutes prochaines années.</p>			
Mots clés : information multimodale, information routière, information voyageurs, intermodalité, interopérabilité, SAEIV, système d'information, transports collectifs urbains et interurbains		Diffusion : Certu Certu – DD - PST	Web : Oui
Nombre de pages : 26	Tirage :	Confidentialité : Accès libre	Bibliographie : Non

SOMMAIRE

1 CONTEXTE	6
1.1 Information multimodale et la PREDIM.....	6
1.2 Rôle stratégique de l'information multimodale.....	7
1.3 Objectif de l'étude.....	8
1.4 La démarche.....	8
2 LA GUADELOUPE.....	9
2.1 La Guadeloupe en quelques chiffres.....	9
2.2 Les transports collectifs en Guadeloupe	11
2.2.1 Les transports collectifs interurbains.....	11
2.2.2 Les transports maritimes et aériens.....	13
2.3 Les infrastructures routières en Guadeloupe	13
3 L'INFORMATION AUX VOYAGEURS EN GUADELOUPE.....	15
3.1 L'information routière.....	15
3.2 L'information dans le domaine des transports publics.....	16
3.2.1 Dans les transports collectifs interurbains	16
3.2.2 Dans les transports collectifs urbains.....	17
3.3 Dans les transports maritimes	19
3.4 Dans les transports aériens	20
3.5 Autres services	20
4 L'INFORMATION MULTIMODALE.....	21
5 BILAN ET PERSPECTIVES.....	22
6 ANNEXE.....	23
6.1 Contacts.....	23
6.2 Documents de référence.....	23
6.3 Plan de transport interurbain (2006).....	24

1 Contexte

1.1 Information multimodale et la PREDIM

Quelques définitions communément acceptées de l'intermodalité, de la multimodalité et de l'information multimodale dans les transports :

- **Intermodalité** : enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination.
- **Multimodalité** : offre de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination.
- **Information multimodale** : information relative aux modalités et conditions de déplacement à partir de tout mode de transport proposé aux usagers.

Ainsi, la fonction essentielle d'un système d'information multimodale est de fournir à l'utilisateur des transports toute l'information nécessaire à la réalisation de son voyage, pour l'aider à choisir le ou les modes de transports les plus adaptés à son besoin. Cette information vise à réduire l'incertitude des usagers sur les itinéraires, les modes de déplacement envisageables, la durée et le coût de ces trajets selon le mode utilisé, les ruptures de charge éventuelles, et si possible, à orienter le comportement des usagers au bénéfice d'une utilisation optimale des infrastructures et des modes alternatifs à la voiture particulière. De manière plus large, l'information multimodale vise aussi à favoriser les modes doux (vélo, marche,...).

L'information aux usagers sur l'offre de transport est un domaine vaste et incontournable. En effet :

- elle couvre un grand nombre de modes de transport : voiture particulière, covoiturage, transports collectifs urbains (métro, tram, bus, transport à la demande...) et interurbains (train, autocar, avion, bateau...), modes doux... ;
- elle concerne une grande diversité d'acteurs, allant de l'utilisateur (occasionnel, professionnel, touriste, personne à mobilité réduite...) aux fournisseurs (autorités organisatrices de transport, exploitants de réseaux, prestataires de services...) ;
- elle se décline à différentes échelles, du quartier au monde entier ;
- elle peut impliquer l'accès à un vaste ensemble de données : théoriques (description des réseaux, horaires, tarifs, prévisions...) et en temps réel (perturbations, travaux, congestion, accidents, état du trafic...) ;
- elle se traduit sous forme de fonctions plus ou moins personnalisées (fourniture des tarifs et des horaires, calcul d'itinéraire optimisé suivant certains critères, conseil et guidage...) ;
- elle se décline sur toute une gamme de supports (papier, radio, télévision, web, téléphone, bornes interactives, totems, guichets...) ;
- elle interagit avec d'autres domaines (vente, paiement, commerce, tourisme...).

En France, le besoin de développer les services d'information multimodale a été souligné dès 2000. La mise en place de services d'information multimodale est inscrite dans la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) depuis 2001.

Aussi, la Plate-forme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale (PREDIM) a été créée fin 2001 afin d'aider les initiatives des autorités organisatrices des transports et de faciliter la mise en place de systèmes et services d'information multimodale. Ainsi la loi de finances 2006 cite le portail annuaire Passim

(www.passim.info) comme référence permettant de suivre le déploiement des services d'information multimodale en France.

Le présent document s'inscrit également dans cette logique : mis à jour tous les 2 à 4 ans et mis en cohérence avec Passim, il décrit l'état des lieux dans toutes les régions françaises, en l'occurrence le département de la Guadeloupe.

1.2 Rôle stratégique de l'information multimodale

L'information aux usagers est un des outils dont disposent les pouvoirs publics et les gestionnaires de réseaux en vue d'améliorer les conditions de déplacement sur les territoires. L'objectif de l'information multimodale est de donner aux usagers des transports la vision la plus complète possible de l'offre de déplacements à leur disposition, afin qu'ils aient tous les éléments pour choisir rationnellement leurs modes de transport, itinéraires et horaires.

Dans l'idéal, cette information devra intégrer l'ensemble des paramètres permettant au voyageur de faire ce choix pour son déplacement, c'est à dire les temps de parcours multimodaux, avec une comparaison objective entre les transports collectifs et la voiture particulière, en intégrant l'impact des perturbations récurrentes et du temps de recherche de stationnement, les coûts financiers et environnementaux, les services annexes...

L'objectif est d'optimiser l'usage des infrastructures de transport existantes en particulier en incitant les usagers au report modal vers les transports collectifs. Cela dit, l'information multimodale ne doit pas se limiter à une comparaison opposant VP et TC, qui sont bien souvent complémentaires et ne sont que les modes de transport les plus courants dans une gamme d'offre qui comprend aussi entre autres, le covoiturage, la marche à pied, le vélo, plus ou moins pertinents selon les usagers et suivant les déplacements.

Par ailleurs, les choix ne se limitent pas au seul coût ou temps de parcours (qui restent des informations dont la connaissance et la diffusion peuvent faire largement progresser), et comprennent également l'accessibilité aux PMR, la sécurité, la fiabilité, le confort, l'intérêt touristique ou l'impact sur l'environnement. Autre volet rarement considéré, l'information multimodale sur les transports comprend également la description de l'offre de transport de marchandises.

Prise dans son sens le plus large, cette information sur l'offre multimodale de transport est également la donnée essentielle pour l'exploitation des réseaux, en temps réel, ou en temps différé pour les décisions de planification et d'amélioration de l'offre par les autorités organisatrices et les gestionnaires. Il existe un fort enjeu à ce que cette information (surtout le niveau théorique) soit actualisée en permanence pour faire connaître aux usagers les modifications (extensions de réseau, élargissement des amplitudes horaires, augmentation de la fréquence, nouveau service spécifique, ...) qui sont à même d'élargir leurs possibilités et découvrir de nouvelles demandes.

1.3 Objectif de l'étude

Le Certu¹, service technique central du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, a proposé que chaque CETE² fasse un état des lieux des systèmes de diffusion de l'information multimodale dans sa zone d'action. Le présent document est l'état des lieux concernant la Guadeloupe.

Cette étude a plusieurs objectifs :

- donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existants ;
- mieux connaître ce qu'il se passe sur le terrain, les acteurs et leurs attentes ;
- contribuer à favoriser l'échange d'information sur les thèmes de la PREDIM.

L'objectif n'est pas de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait rapidement obsolète, mais plutôt de diffuser un document qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un second temps. Grâce à la connaissance des pratiques de différents acteurs et de leurs démarches, nous pourrions évaluer leurs attentes et éventuellement les aider dans leurs démarches.

1.4 La démarche

Les informations recueillies sont issues d'entretiens téléphoniques complétés éventuellement d'une enquête écrite, mais également d'un travail de recherche sur Internet et bibliographique.

1 Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

2 Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement

2 La Guadeloupe

2.1 La Guadeloupe en quelques chiffres

La Guadeloupe région et département de l'Outre-Mer est un archipel de plus de 1600 km² et compte environ 458 000 habitants (données INSEE 2006). Avec ses 32 communes, cet archipel est constitué de plusieurs îles : Grande-Terre et Basse-Terre (la Guadeloupe continentale), Les Saintes, Marie Galante et la Désirade.



Illustration 1 : Carte Guadeloupe

L'intercommunalité en Guadeloupe

(source base nationale de l'Intercommunalité
<http://www.banatic.interieur.gouv.fr/Banatic2/>)

Au sein du département de la Guadeloupe, 4 communautés de communes (CC) se sont constituées :

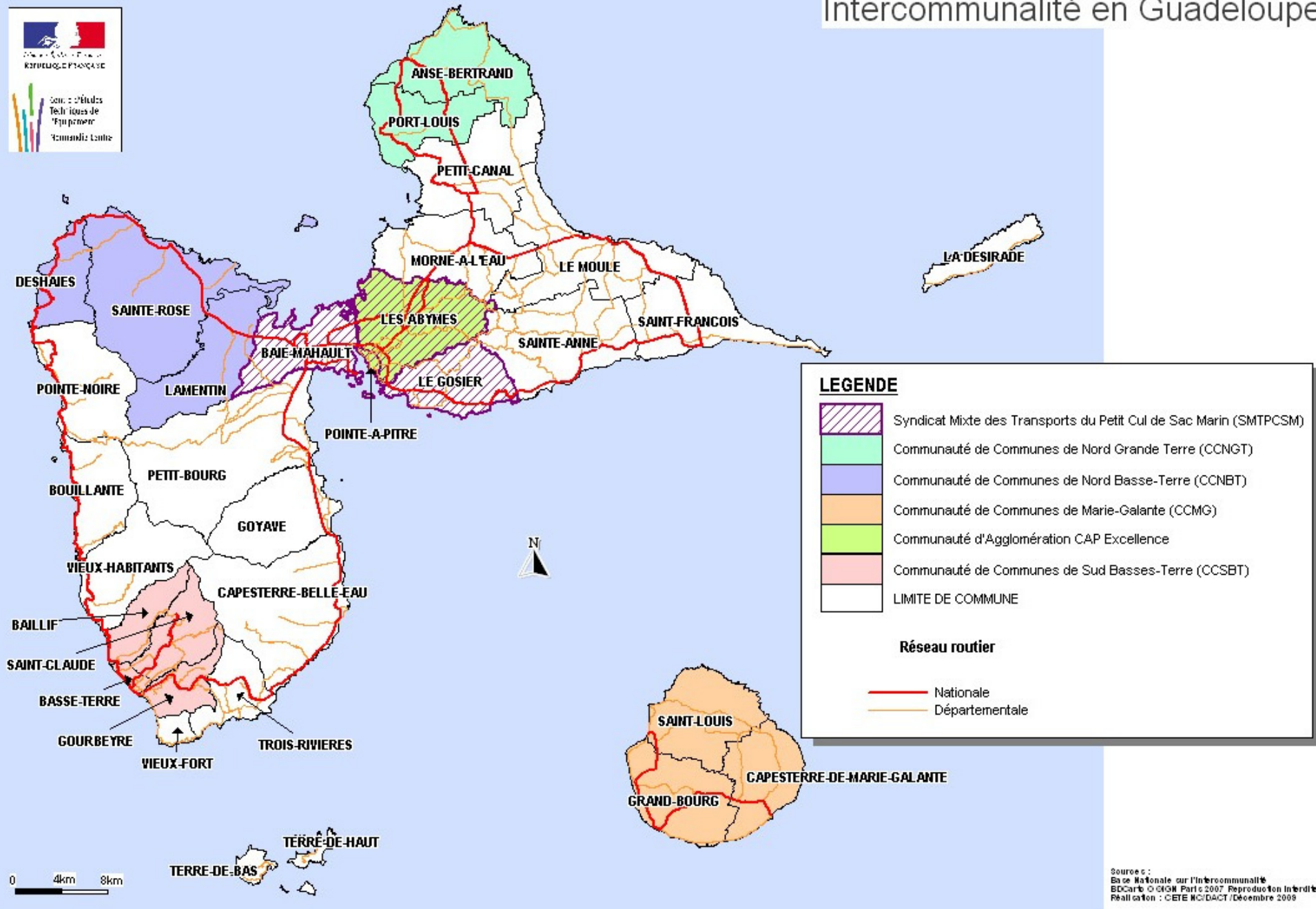
- CC de Marie Galante (CCMG) ;
- CC de Sud Basse-Terre (CCSBT) ;
- CC Nord Basse-Terre (CCNBT) ;
- CC Nord Grande-Terre.(CCNGT).

Seules les communautés de communes de Marie Galante et de Sud Basse Terre exercent leur compétence transport urbain et en assure la gestion.

Le Syndicat mixte des transports (SMT) du Petit Cul-de-sac Marin s'est constitué dans le cadre de la loi SRU du 13/12/2000, par les communes de Gosier, Baie Mahault, les Abymes et Pointe-à-Pitre (dite agglomération Pointoise de plus de 130 000 habitants). Créé en 2004, il est l'autorité organisatrice des transports urbains sur ce territoire. Il assure également la maîtrise d'ouvrage du Plan de déplacement urbain (PDU) <http://www.-syndicatmixtedestransports.fr/enquete2.html>. Le PDU a été validé en décembre 2008. Celui-ci prévoit entre autre la création d'un Transport en commun en site propre (TCSP). Depuis, les communes de Pointre-à-Pitre et des Abymes se sont groupées en communauté d'agglomération (CA). La CA CAP'Excellence ainsi créée début 2009. Elle a délégué sa compétence transport au SMT en juillet 2009.

Le SMT assure donc la gestion des transports urbains sur territoire de la CA CAP'Excellence, de Gosier et Baie-Mahault.

Intercommunalité en Guadeloupe



LEGENDE

- Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin (SMTPCSM)
- Communauté de Communes de Nord Grande Terre (CCNGT)
- Communauté de Communes de Nord Basse-Terre (CCNBT)
- Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)
- Communauté d'Agglomération CAP Excellence
- Communauté de Communes de Sud Basse-Terre (CCSBT)
- LIMITE DE COMMUNE

Réseau routier

- Nationale
- Départementale

0 4km 8km

Source :
 Base Nationale sur l'Intercommunalité
 BDCart © IGN Paris 2007. Reproduction Interdite
 Réalisation : CETE MCD/DACT / Décembre 2009

2.2 Les transports collectifs en Guadeloupe ³

2.2.1 Les transports collectifs interurbains et urbains

Les transports collectifs sont essentiellement organisés par le département et son réseau interurbain. Les réseaux urbains sont peu nombreux, certaines communautés de communes n'exercent pas leurs compétences transports. On compte aujourd'hui huit Autorités organisatrices de transports urbains (AOTU) organisant les transports publics et scolaires.

Le département de la Guadeloupe est l'autorité organisatrice du transport interurbain. Il assure également l'irrigation des territoires communaux démunis de réseau urbain. Au sein du réseau interurbain, 4 types de lignes se distinguent :

- lignes périurbaines : ce sont des lignes assurant des liaisons directes de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre vers des grands pôles attractifs. Ces lignes ont pour principal objectif de provoquer des reports modaux de la voiture ;
- lignes intervilles : permettant de relier les différents centres bourgs entre eux et à Pointe-à-pitre ;
- lignes express structurantes : ce sont des liaisons directes et rapides empruntant les infrastructures routières les plus rapides entre quelques centres bourgs et la ville de Pointe à Pitre. Ces lignes sont soit directes en heure de pointe soit semi-directe aux heures creuses ;
- lignes locales : ce sont des lignes se substituant au réseau urbain pour les communes ou communauté de communes n'ayant pas créé de Périmètre de transport urbain (PTU) ou ne souhaitant pas organiser le transport urbain. C'est le cas par exemple des communes de Goyave, Capesterre, Sainte-Rose, Lamenton, Morne-à-l'Eau et Port-Louis. A terme, la gestion des transports urbains leur reviendra.

Notons qu'il est parfois difficile de distinguer les réseaux urbains des lignes locales. Il y a parfois confusion entre les lignes locales du réseau interurbain et les réseaux urbains des communes ou CC organisant leur transport urbain. En annexe, le réseau de transport interurbain tel qu'il est adopté au plan de transports interurbain 2006 y compris réseau urbain.

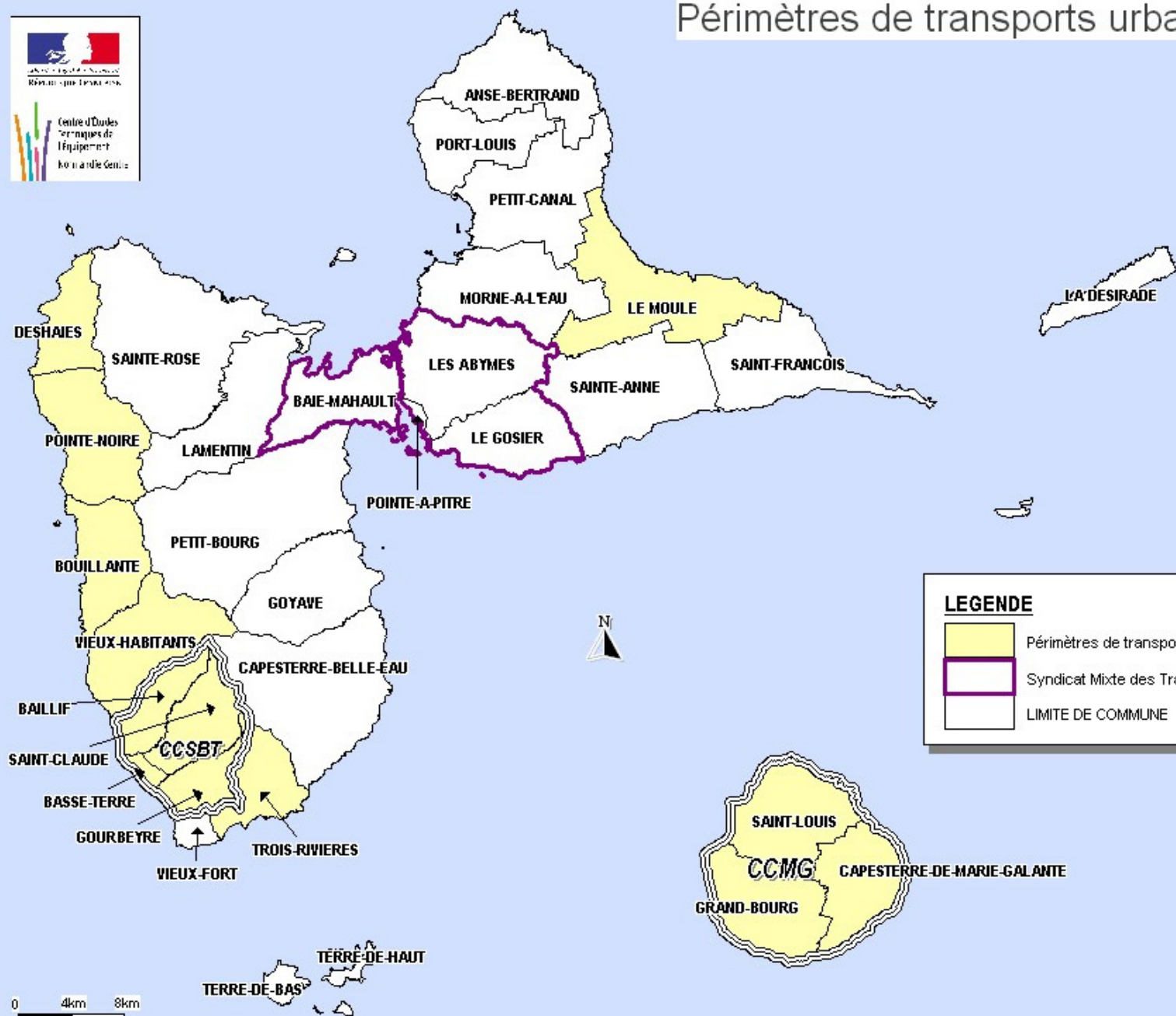
En réalité, les réseaux urbains sont peu nombreux. Seules cinq communes sont AOTU sur leur territoire : Bouillante, Deshaies, Pointe-Noire, Trois-Rivière et Vieux-Habitants. La commune du Moule a créé son PTU et est en cours de création du réseau de transport urbain. Une procédure de Délégation de service public (DSP) est lancée. D'ici 2010, les communes organisant le transport urbain sur leur territoire seront au nombre de six.

Avant son intégration à la communauté d'agglomération CAP'Excellence, la ville de Pointe-à-Pitre (20 600 habitants) assurait la gestion du transport urbain. La compétence transport sur les communes de Pointe-à-Pitre et des Abymes est logiquement transférée à la CA. Cette dernière a délégué sa compétence au SMT.

Deux autres AOTU existent au sein du département : CC Sud-basse terre et CC de Marie-galante.

³ Les données de ce paragraphe sont issues du Plan de transport 2006 du conseil général de la Guadeloupe

Périmètres de transports urbains en Guadeloupe



LEGENDE

- Périmètres de transports urbains
- Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin
- LIMITE DE COMMUNE

Source :
 Base Nationale sur l'Intercommunalité
 BDCarb © IGN Paris 2007. Reproduction Interdite
 Réalisation : CETE NC/DACT / Décembre 2009

2.2.2 Les transports maritimes et aériens

Dans l'archipel de la Guadeloupe, le transport maritime et aérien reste indispensable pour relier les îles entre elles. Des liaisons régulières, maritimes et aériennes, assurent une continuité territoriale entre la Guadeloupe et les autres îles de l'archipel :

- La Désirade : liaisons aériennes et maritimes quotidiennes depuis Saint-François ;
- Les Saintes : liaisons maritimes (Trois-Rivières, Pointe-à-Pitre) et aériennes quotidiennes ;
- Marie-Galante : liaisons aériennes et maritimes quotidiennes.

2.2.2.1 Le transport maritime :

La Guadeloupe dispose des infrastructures maritimes suivantes : la gare maritime internationale de Bergevin à Pointe-à-Pitre et 3 autres ports maritimes (Basse-terre, Trois-rivières et Saint-François).

La Guadeloupe est correctement desservie avec 7 liaisons régulières pour le transport maritime des passagers.

Le port de Basse-Terre et la gare maritime de Bergevin sont gérés par le port autonome de Guadeloupe, les deux autres (à Trois-rivières et à Saint-François) étant gérés par le conseil général.

2.2.2.2 Le transport aérien

L'archipel dispose d'un aéroport international « pôle caraïbes » recevant près de 2 millions de voyageurs (en 2008) et de 5 aérodromes :

- aérodrome de Grand-Bourg de Marie-Galante ;
- aérodrome de terre-de-haut, un des plus petits de l'archipel ;
- aérodrome de la Désirade ;
- aérodrome de Saint-François ;
- aérodrome de Baillif situé au sud Basse Terre.

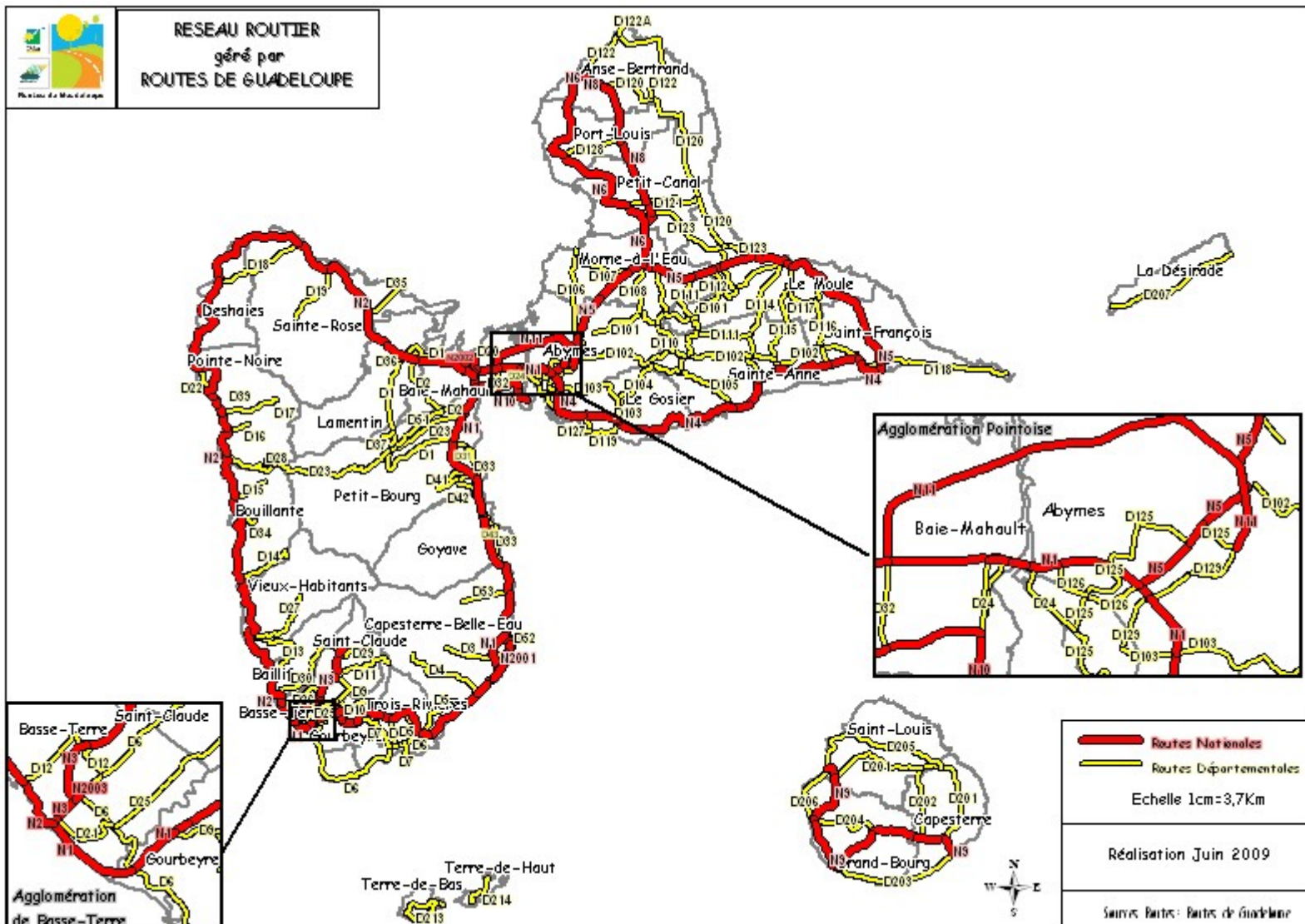
2.3 Les infrastructures routières en Guadeloupe

Depuis le transfert des compétences routières de l'État vers les départements, le réseau routier est géré par un établissement public regroupant les services du conseil régional et du conseil général, le syndicat mixte de gestion d'entretien et d'exploitation : Routes de Guadeloupe.

Créé en novembre 2007, cette structure mutualisée est unique en France. Les collectivités mettent en commun les modes d'organisation et les outils de gestion, d'exploitation et d'entretien des routes.

Le réseau routier, géré par Routes de Guadeloupe, est constitué de :

- 416 kilomètres de routes nationales ;
 - 619 kilomètres de routes départementales.
- (cf carte du réseau routier ci-après)



Source : Routes de Guadeloupe

3 L'information aux voyageurs en Guadeloupe

3.1 L'information routière

Le réseau routier national et départemental est géré par une structure commune du conseil régional et du conseil général : « Routes de Guadeloupe ». Une dizaine de sites (siège, agences territoriales, centres d'exploitation...) couvre le territoire de la Guadeloupe pour la gestion et l'exploitation des routes.

Cette structure dispose d'un site Internet : <http://www.routesdeguadeloupe.fr/>. Ouvert depuis août 2009, ce site Internet très complet permet aux usagers de la route d'obtenir plusieurs niveaux d'informations :

- des informations générales sur le réseau : caractéristiques du réseau, présentation des gestionnaires, ainsi que les missions du syndicat mixte. On trouve également les actualités du réseau, entre autre les études en cours ou à venir, mais également les projets en cours de réalisation ;
- les usagers ont accès aux informations pratiques en temps réel : connaissance des trafics via une carte présentant les trafics en temps réel avec une échelle définissant l'état de la circulation (allant de « trafic fluide » à « Attention bouchon »). Un point « inforoute » hebdomadaire permet à tout moment de connaître les travaux en cours via une carte. Elle est accompagnée d'un tableau récapitulatif. En cliquant sur la zone de travaux de la carte, un descriptif apparaît indiquant la route concernée, la nature des travaux, la durée et les consignes de circulation. La carte et le tableau sont téléchargeables.

Le site est accessible aux terminaux portables Wap et Web mobile au lien suivant : www.routes971.fr

Un communiqué informant des travaux prévus est publié le jeudi par le quotidien d'information locale France Antilles, avec une mise à jour hebdomadaire. D'autres médias locaux permettent de diffuser l'information en temps réel, les radios locales : RFO et RCI.

Dès 2010, les usagers auront la possibilité de s'abonner à la lettre d'information mensuelle Routes de Guadeloupe.

Durant les deux années à venir, l'information routière aux voyageurs sera un des grands chantiers du département. Il est prévu dans le cadre d'un projet financé par l'Europe, une densification des dispositifs d'informations routières. Ce projet en émergence prévoit la mise en place d'un Centre d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT) assurant la gestion du trafic et l'information aux usagers en temps réel. En matière d'information, il s'agirait d'une part d'améliorer la connaissance du réseau du gestionnaire et d'autre part de proposer aux usagers un dispositif d'information simplifié et dynamique. L'utilisation d'outils modernes est projetée : information et guidage en temps réel, Panneaux à messages variables (PMV), valises caméras, capteurs routiers, système d'information géographique et routier... Des fonctionnalités nouvelles sont envisagées sur le site internet avec, en particulier, un calculateur d'itinéraires, et à plus long terme (selon la structuration future des infrastructures routières), un système de régulation des vitesses et éventuellement un système de régulation dynamique des voies (gestion des accès, ouverture et fermeture de voies, changements de sens).

D'ores et déjà est prévue pour expérimentation, l'implantation de PMV aux points stratégiques du réseau.

3.2 L'information dans le domaine des transports publics

3.2.1 *Dans les transports collectifs interurbains*

La réorganisation des transports de voyageurs, telle que prévue dans le cadre du plan de transport adopté en 2006, est effective depuis 2007. On compte désormais douze groupements dont trois assurent exclusivement le transport sur les lignes locales du réseau interurbain. Il y a deux ans, pas moins de 400 transporteurs individuels coexistaient et les titres de transports restaient rares voire inexistantes.

Le département veut s'assurer du bon fonctionnement de cette nouvelle organisation. Des contrôleurs sont chargés de veiller au respect des modalités d'organisation de réseau, des horaires de passages des bus ainsi que de faire remonter les remarques des usagers. Un numéro vert sera opérationnel d'ici peu, il permettra aux usagers de signaler par eux-même les dysfonctionnements observés sur les lignes de bus. Les arrêts de bus sont désormais matérialisés, des abris-bus sont implantés. Le déploiement de ces nouvelles infrastructures est assuré par Routes de Guadeloupe.

Depuis 2008, le système billettique est opérationnel. Les véhicules sont équipés d'un système embarqué. Le système choisi par le département est un système mixte, avec des tickets papiers thermiques pour les titres unitaires et des cartes sans contact prévues pour les abonnements, les titres multi-voyages...

La billetterie papier est vendue à bord par les conducteurs. Le déploiement des cartes sans contact est attendu. Actuellement, le département réalise une expérimentation permettant de tester les cartes sans contact sur quelques lignes du réseau.

En matière d'information aux voyageurs, celle-ci se limite essentiellement aux dépliants présentant le plan du réseau et les tarifs. Le département a le projet de créer un site Internet permettant aux usagers de disposer d'informations complètes sur le réseau. Aux informations disponibles actuellement, s'ajouteraient le calcul d'itinéraires et éventuellement des informations en temps réel.

3.2.2 Dans les transports collectifs urbains

3.2.2.1 CC de Marie-Galante (CCMG)

La CCMG est composée de trois communes (Capesterre-de-Marie-Galante, Grand-Bourg, Saint-Louis) et compte environ 12 500 habitants. La CC souhaite organiser son réseau de transport urbain. Les transporteurs privés (environ 30) qui exercent sur le territoire, commencent tout juste à s'organiser. Un premier groupement de trois transporteurs privés s'est formé. Ces derniers sont en charge du transport urbain scolaire. Un deuxième groupement semble se définir.

Pour ce qui est du transport urbain scolaire, la CC assure l'information des voyageurs. Le réseau est constitué d'environ onze circuits scolaires. Le site Internet de la CCMG <http://www.paysmariegalante.fr/>, informe des horaires, des tarifs et met à disposition en téléchargement les plans des circuits. Le transport urbain tout public n'étant pas organisé (encore une vingtaine de transporteurs individuels assure le transport urbain), les informations restent difficiles à obtenir.

3.2.2.2 CC de Sud Basse-Terre (CCSBT)

La CCSBT avec ses 38 000 habitants est constituée de quatre communes (Baillif, Basse-Terre, Gourbeyre, Saint-Claude). La CC met en place un tout nouveau service de transport urbain, dans le cadre d'un contrat d'exploitation récemment attribué à la société Volcanobus. Le réseau est composé de trois lignes et trois navettes (permettant de relier les quartiers excentrés aux lignes urbaines ou interurbaines ainsi qu'aux centres bourgs).

La création de ce nouveau réseau s'accompagne de l'arrivée de titres de transports, inexistants auparavant et d'une nouvelle tarification deux zones. La vente de titre à bord est possible, toutefois elle se veut dissuasive puisque le tarif à bord est supérieur à celui appliqué dans les points de vente (2€ contre 1,10 € pour une zone et 2,50 € contre 1,60 € pour deux zones). Hors les points de vente sont peu nombreux. A ce jour, seule la commune de Basse-Terre est pourvue de deux points de vente (en gare routière et au service transport de la CCSBT). Les trois autres communes seront dotées de points de vente d'ici mi-2010. Le lancement de ce nouveau réseau est accompagné d'une campagne publicitaire, avec distribution de supports d'informations papier et diffusion de spots TV. La CCSBT prévoit de créer un site Internet permettant d'accéder au plan du réseau, aux données tarifaires et aux horaires.

La CCSBT a pour projet de déployer un système billettique courant 2011.

3.2.2.3 Syndicat mixte des transports de Petit Cul-de-Sac marin

Le SMT est AOTU délégataire de la CA CAP'Excellence, Gosier et Baie-Mahault ainsi que du réseau (interurbain en partie). Il ne propose pas de service d'informations aux voyageurs.

Les usagers peuvent trouver quelques informations essentiellement auprès des mairies du SMT.

Le site Internet de la ville des Abymes apporte des informations sur les transports scolaires (tarifs et modalités d'inscription).

La ville de Pointe-à-Pitre a mis à disposition sur son site Internet <http://www.ville-pointe-a-pitre.fr/> quelques caractéristiques du réseau urbain (nombre et nom des lignes, situation des gares routières), des données concernant les transports maritimes (horaires et nom des transporteurs maritimes, liens vers leurs sites Internet).

La commune de Baie-Mahault a mis en ligne un annuaire des transporteurs voyageurs et marchandises où sont regroupées les coordonnées de tous les professionnels du transport (<http://www.baie-mahault.net/ville-baie-mahault/annuaire-baie-mahault/annuaire.asp?page=11&motclef=transport&v>)

3.2.2.4 Bouillante

La commune de Bouillante compte environ 7 600 habitants. Elle organise le transport urbain sur son territoire. Toutefois le réseau n'est pas structuré, six véhicules conventionnés desservent le territoire communal sans itinéraires ni horaires fixes. Il n'y a toujours pas de titres de transport. En pratique, le réseau urbain se calque sur le réseau interurbain aussi bien en matière de tarification que d'itinéraires et horaires.

Il n'existe aucun support d'informations. Les usagers se repèrent aux arrêts de bus du réseau interurbain : la population « connaît » le réseau. Jusqu'à peu de temps, les réseaux urbain et interurbain étaient en concurrence, les véhicules des deux réseaux se retrouvant parfois aux mêmes arrêts aux mêmes horaires. Le nouveau plan de transports 2006 du réseau interurbain a mis en évidence ce phénomène non loin d'être un cas particulier à Bouillante. Des mesures sont prises afin d'éviter ces situations. Elles seront opérationnelles dès 2010. Aujourd'hui, l'AOTU considère que le réseau fonctionne. Toutefois, le fonctionnement du service en fin de semaine reste très limité et donc à améliorer.

3.2.2.5 Deshaies

La commune de Deshaies a créé son PTU en 1991. Le réseau est constitué d'un seul circuit. Le service de transport est assuré par deux transporteurs privés avec deux minibus de neuf places. Le circuit dessert une partie de la commune, le reste étant desservi par le réseau interurbain. Le service de transport urbain n'est pas organisé. Le réseau possède en réalité des arrêts aléatoires, en fonction de la demande. L'AO considère que ce circuit vient en complément du transport interurbain.

La commune ne fournit pas d'informations aux voyageurs, du moins pas de façon structurée, ces derniers devant se contenter des informations horaires aux arrêts de bus de la ligne interurbaine.

3.2.2.6 Pointe-Noire

La commune est AOTU sur son territoire communale et compte environ 7 200 habitants. Le réseau fonctionne avec six transporteurs urbains conventionnés, quatre lignes (système de navettes) dont les itinéraires sont fixes. Les fréquences sont aléatoires ; il n'y pas d'horaires fixes ; ceux-ci dépendent généralement des demandes, les transporteurs ayant a priori assimilé les habitudes des voyageurs. On note toutefois qu'il y a concurrence avec les lignes du réseau interurbain (en particulier la ligne Deshaies–Basse-Terre).

La commune souhaite donc clarifier les horaires avec des fréquences clairement identifiées et ainsi éviter que les deux réseaux se retrouvent aux mêmes heures. La réorganisation du service de transport urbain est en cours et reste la priorité de l'AOT. L'information voyageur semble être secondaire au regard des réflexions engagées. Les usagers s'informent entre eux : c'est a priori le seul vecteur de transmission d'informations.

3.2.2.7 Le Moule

La ville du Moule a créé son PTU. Elle est en cours de création de son réseau urbain. Une procédure de DSP est lancée. A priori, le réseau sera composé de trois lignes et d'une navette vers le centre bourg. Actuellement, des taxis effectuent les transports des voyageurs.

A l'occasion de la création du réseau, une campagne de communication est prévue avec l'établissement de plaquettes d'informations et d'un guide horaire.

La commune possède un site Internet, à ce jour peu convivial et pas interactif. La refonte du site Internet est prévue. Il servira entre autre de support d'informations aux voyageurs (plan réseau, tarifs et horaires). Il n'y a pas d'échéance connue à ce jour.

3.2.2.8 Trois-Rivières

La commune de Trois-Rivières (9 058 habitants) organise son réseau de transport urbain avec deux circuits.

A priori aucun service d'information aux voyageurs : la commune reste très difficilement joignable. Elle conseille de se rapprocher de l'office du tourisme au n° 05 90 92 77 01, quant à lui très peu exhaustif en matière d'informations sur les réseaux de transports en commun.

3.2.2.9 Vieux-Habitants

La commune de Vieux-Habitants (plus de 7 800 habitants) est AOTU sur son territoire. Le réseau se compose de deux circuits uniquement et trois transporteurs assurent le service de transport dans le cadre d'une convention annuelle. L'information aux voyageurs est quasi inexistante : elle se limite aux renseignements oraux que l'on peut avoir en mairie. Cependant, la commune mène une réflexion sur la structuration de l'information à fournir aux voyageurs : des fiches horaires seront sûrement mises à disposition des usagers.

3.3 Dans les transports maritimes

L'information aux voyageurs dans les ports, qu'ils soient gérés par le conseil général ou le port autonome de Guadeloupe, est laissée à l'initiative des compagnies. Pas moins de cinq transporteurs assurent les liaisons entre les îles. Les compagnies s'installent dans la limite des emplacements disponibles. Celles-ci disposent quasiment toutes d'un site Internet.

Pour les ports gérés par le conseil général, la priorité des personnels du port est d'assurer l'approche des bateaux et la sécurité des usagers. Au port de Saint-François et des Trois-Rivières, sont connus uniquement les horaires et les changements de transporteurs. Il n'y a pas de panneaux d'affichage permettant de diffuser les informations en temps réel. En cas de perturbations, les compagnies informent les agents du conseil général et ce avant tout dans un souci de sécurité. Les voyageurs, quant à eux, sont informés oralement, soit par le personnel présent sur site mais, le plus souvent, par les autres usagers ayant déjà eu l'information.

Pour les ports gérés par le port autonome (<http://www.portguadeloupe.com/fr/>), les compagnies se chargent de l'information aux voyageurs. Le service fourni par le port de Pointe-à-Pitre, gare portuaire internationale, est toutefois un peu plus structuré.

Les sites Internet des compagnies maritimes fournissent des données telles que les horaires, les tarifs, les points de vente et les numéros de réservation ainsi que les destinations.

Voici quelques liens de sites Internet des compagnies maritimes :

- Brudey Frères : www.brudey-freres.fr ;
- L'Express des Îles : www.express-des-iles.com ;
- CTM Deher : www.ctmdeher.com ;
- Caribbean Spirit : www.caribbean-spirit.fr

L'annuaire du tourisme et des transports dans l'archipel de Guadeloupe et la caraïbe permet sous sa rubrique *transport régional aérien et maritime* du site Internet <http://www.guadeloupe-fr.com/> d'accéder aux mêmes types d'informations.

Le comité de tourisme apporte des informations sur les transports maritimes ainsi que les transports aériens. Il propose sur son site Internet un document téléchargeable permettant de connaître les horaires et les contacts des compagnies maritimes inter-îles :

http://www.lesilesdeguadeloupe.com/Ressources_1249_guadeloupe/multimedia/1249000806.pdf

3.4 Dans les transports aériens

L'information aux usagers sur ce mode de transport est, d'une manière générale, très complète. Les compagnies aériennes disposent en général d'un site Internet, précisant les horaires, les tarifs, les points de vente. Par exemple, le site Internet de Pôle Caraïbes (www.guadeloupe.aeroport.fr).

De plus, en Guadeloupe, lieu de destination de vacances, les sites touristiques ne manquent pas et, dans ce cadre, les renseignements sur les moyens de transports y sont développés. Exemples de sites Internet :

<http://www.lesilesdeguadeloupe.com/>

<http://www.guadeloupe-antilles.com/fr/index.php?IdPage=1030841056>

3.5 Autres services

Ces dernières années, on a observé le développement du covoiturage. Pourtant, en Guadeloupe peu de services structurés existent ; les autorités organisatrices ne le proposent pas, pas même le département, contrairement en métropole où de plus en plus les conseils généraux offrent ce service.

La commune des Abymes propose un service de mise en relation pour le covoiturage via son site Internet (http://lesabymes.reseaudescommunes.fr/communes/aidons_nous.php?id_an=3). De même, le site d'initiative privée covoiturage.fr procure ce service en Guadeloupe (<http://guadeloupe.covoiturage.fr/>).

4 L'information multimodale

En matière d'intermodalité, le plan de transports interurbains a permis une harmonisation des fréquences et une coordination entre certains réseaux urbains et le réseau interurbain, faisant ainsi diminuer la concurrence entre l'urbain et l'interurbain. L'information multimodale en tant que telle est quasi inexistante. Elle se limite pour la plupart des réseaux urbains en la communication des coordonnées des gares routières, des compagnies maritimes ou aériennes.

Sur la Ville de Pointe-à-Pitre, la restructuration en 2007 de la gare routière de Bergevin, distante de 200 mètres de la gare maritime, permet d'identifier ce secteur comme un pôle multimodal. Comme spécifié au plan de transports, cette infrastructure permet l'intermodalité mer/route dans un premier temps par harmonisation des horaires puis par des titres combinés. La gare routière est désormais ouverte de 05h à 21h, les départs y sont mieux gérés et une meilleure rotation s'opère avec un temps d'arrêt limité à 15 minutes pour les bus et cars.

La Guadeloupe, destination très touristique, bénéficie de multiples sites Internet d'informations touristiques, réunissant des données sur les modes de transports en particulier la voiture, l'avion et le bateau, mais rarement les transports collectifs bus sont évoqués.

5 Bilan et perspectives

La multiplicité des petits transporteurs en concurrence reste encore problématique sur certains « réseaux ». La priorité reste donc l'organisation de l'offre de transports collectifs, en particulier sur les réseaux urbains. Elle commence tout juste à être organisée au sein du département.

Le plan de transports interurbains, adopté en 2006, porte d'ores et déjà ses fruits : matérialisation des arrêts, adaptation des infrastructures, mise en œuvre d'itinéraires fixes, de fréquences horaires fixes, mise en place de la billettique... Ce plan amène, par ailleurs, une impulsion quant à l'organisation des réseaux urbains. La billetterie s'y met doucement en place.

Aujourd'hui la diffusion d'information voyageur reste encore très limitée, les principaux renseignements étant obtenus de bouche à oreille entre usagers (tant en urbain qu'en péri-urbain). Quelques plans de réseaux existent mais ils sont rares. Contrairement en France métropolitaine, les sites Internet ne sont pas généralisés, hormis pour les transports maritimes ou aériens où les sites des transporteurs sont assez détaillés.

Quand elle existe, l'information voyageur est généralement monomodale. L'intermodalité en pratique, outre le pôle de Bergevin, se traduit surtout par l'effort de dessertes des gares portuaires et aéroportuaires. Le conseil général envisage pourtant de mettre en œuvre une politique d'information aux voyageurs ambitieuse et multimodale. Les réflexions sont donc encore à mener.

Dans le domaine routier, un projet de développement des dispositifs d'information aux usagers émerge, la création d'un CIGT sera un chantier prioritaire du conseil général. La création d'un site Internet permettra aux usagers d'être informés des possibilités de l'offre de transport au sein du département. Ce site proposera, entre autres fonctionnalités, d'effectuer des calculs d'itinéraires.

Les autorités organisatrices de transports restent tournées vers une volonté d'un transport organisé et efficace. C'est une base essentielle pour construire une information pertinente vers le voyageur. A contrario, c'est aujourd'hui la nécessité de construire des systèmes d'information voyageur multimodaux qui pourrait amener à structurer l'offre de transport et à améliorer son efficacité.

6 Annexe

6.1 Contacts

Liste des personnes contactées dans le cadre de cette étude :

Service	Interlocuteur	Coordonnées
DDE 971/CDORT	Fabrice Douglas – Chargé d'études déplacements	05 90 99 43 82
CG971	M. WACCUS - Direction des Transports M. DEHERS	05 90 80 62 00
Routes de Guadeloupe	M. QUILLIN	05 90 38 07 52
CCMG	M. PLASBEAU	05 90 23 09 00
CCSBT	Mme CONGRES- Adjointe au chef de service transport	05 90 99 63 20
SMTPCSM	Mme FLERET	05 90 60 47 37
Ville de Pointe-Noire	M. GABON	05 90 98 01 04
Ville de Bouillante	M. GABALI	05 90 98 70 04
Ville de Deshaies	M. HUGOLIN	05 90 28 57 05
Ville du Moule	M. TIMEDOR	05 90 23 78 18
Ville de Vieux-habitants	M. DOROL	05 90 99 99 55

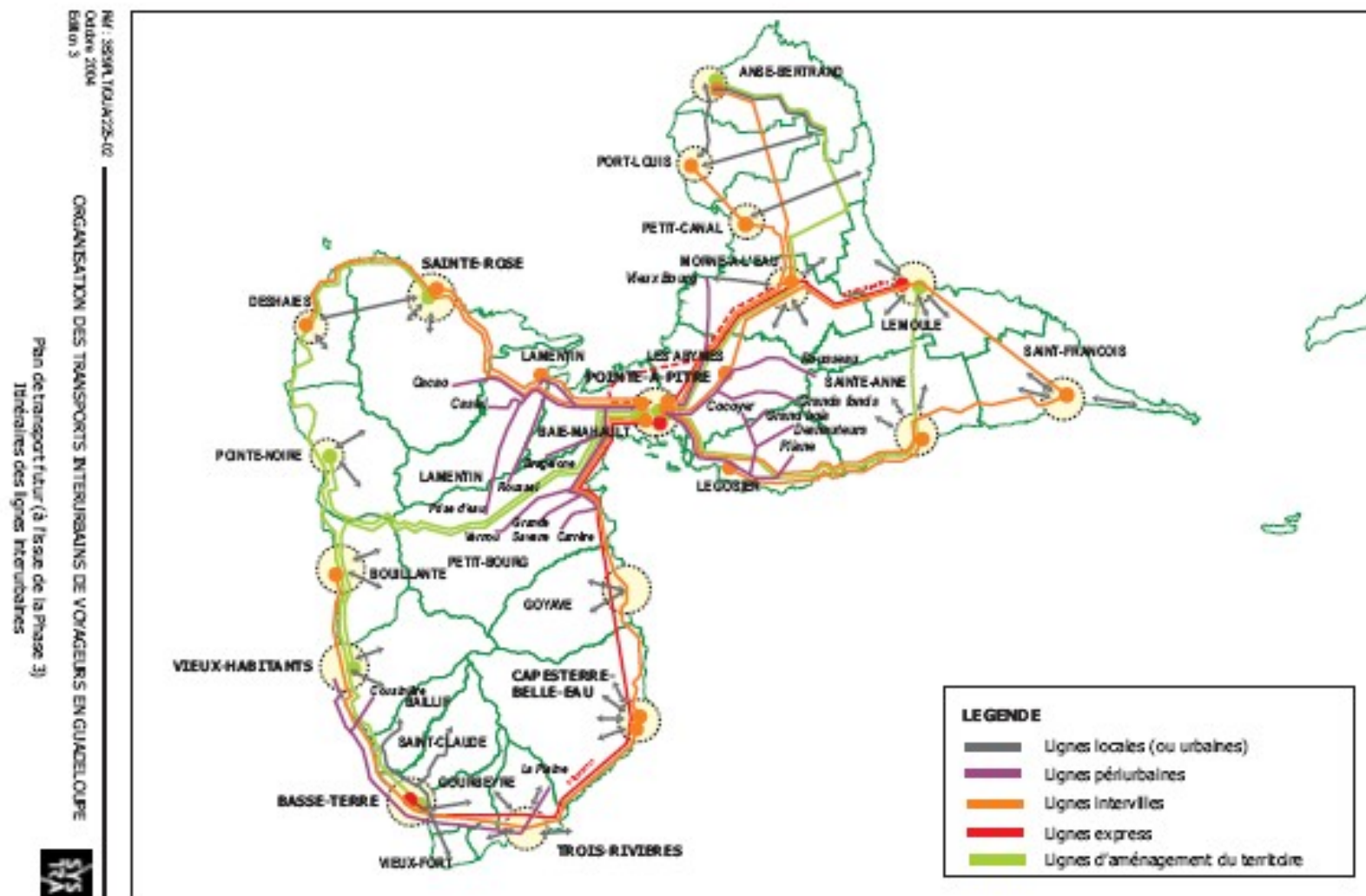
6.2 Documents de référence

CG 971- Réorganisation des transports interurbains – Plan de transports 2006 - rapport final - 2006

DDE 971/STES/CDORT– Enquête transport urbain dans l'archipel de Guadeloupe -2007

DDE 971/STES/CDORT– Enquête maritime dans l'archipel de Guadeloupe -2007

6.3 Plan de transport interurbain (2006)



*Service technique placé sous l'autorité
du ministère chargé de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer,
en charge des technologies vertes et des négociations
sur le climat,
le Certu (centre d'Études sur les réseaux, les transports,
l'urbanisme et les constructions publiques)
a pour mission de contribuer au développement
des connaissances et des savoir-faire et à leur diffusion
dans tous les domaines liés aux questions urbaines.
Partenaire des collectivités locales
et des professionnels publics et privés,
il est le lieu de référence où se développent
les professionnalismes au service de la cité.*

ISSN 1263-2570
ISRN Certu/RE--10-03--FR